

CHAMPIONNAT ROMAND DE NATATION ARTISTIQUE 2024-25 (Ballets techniques solo/duo J1/Seniors)

Dates :	30 novembre 2024
Lieu :	Piscine couverte de l'Ancien Stand Rue de Saint-Guérin 31, 1950 Sion, Suisse
Organisateur :	CNSion
Juges arbitres :	Davidane Lebet
Déroulement :	<u>Première partie :</u> Ballets techniques (solo, duo) Catégorie J1, Séniors.
Conditions de participation :	Catégorie J1 dames : 19 ans et plus jeunes test 5 Catégorie J1 hommes : 20 ans et plus jeunes test 5 Catégorie Séniors : pas d'âge limite Test 5 (Exception du test annulé du 2 novembre, les nageuses peuvent participer avec un test 4 pour cette compétition)
Licences :	Licence annuelle
Programme :	Sera établi selon les inscriptions reçues.
Inscriptions :	Adresser électroniquement aux adresses électroniques des juges arbitres : Adresser électroniquement au juge arbitre : Davidane Lebet : davidanelebet@gmail.com
Délai d'inscriptions :	9 novembre 2024.
Jury :	Selon l'article 10 du règlement 10.4 (CR-NA). Cf annexe
Coach Card :	Les entraîneurs devront envoyer leur coach card aux juges arbitres en date du : 16 novembre 2024.
Musiques :	Adresser à l'adresse électronique suivante par wetransfer en MP3 : Nadine Roh : nadineroh80@gmail.com Délai d'envoi des musiques : 22 novembre 2024.
	En notifiant, le club, la catégorie, le ballet, le nom de la nageuse ou des nageuses (duos). <u>Exemples :</u> MEYR/J1/Solo tech/Jardin Ariane MEYR/Séniors/duo tech/Jardin Ariane et Bossy Saskia

Finances :	Solo Technique CR	CHF 20.-
	Duo Technique CR	CHF 30.-

Les frais de starts seront à payer à réception de la facture envoyée par le trésorier de la région. Cf annexe

Pénalité : Absence de start sans certificat médical : CHF 20.-. Cf annexe

Inscriptions tardives : Ne seront pas acceptées.

Retrait : **Dimanche 24 novembre 2024.**

Absences Les certificats médicaux concernant les absences le jour de la compétition sont à transmettre au juge arbitre dans les **48 heures** après la fin de la compétition (la finance d'inscriptions reste due). Cf annexe
Attention la date notifiée sur le certificat médical doit être ultérieure ou le jour de la compétition. Soit avant le 30 novembre 2024. Le certificat médical daté du 1 décembre 2024 ne sera pas pris en compte.

Les retraits doivent se faire auprès des juges arbitres.

RSR-NA
Secrétaire, Mélisande Jaccard

CHAMPIONNAT ROMAND DE NATATION ARTISTIQUE 2024-25 (Figures imposées J2/J3)

Dates :	30 novembre 2024		
Lieu :	Piscine couverte de l'Ancien Stand, Rue de Saint-Guérin 31, 1950 Sion, Suisse		
Organisateur :	CNSion		
Juge arbitre :	Davidane Lebet		
Déroulement :	<u>Première partie :</u> Figures imposées – Catégories J3 et J2		
Conditions de participation :	Catégorie J3 :	12 ans et plus jeunes	test 3 minimum.
	Catégorie J2 dames :	15 ans et plus jeunes	test 4 minimum.
	Catégorie J2 hommes :	16 ans et plus jeunes	test 4 minimum.
	(Exception du test annulé du 2 novembre, les nageuses peuvent participer avec un test 2 et 3 pour cette compétition)		
Licences :	Licence annuelle		
Programme :	Sera établi selon les inscriptions		
	Figures imposées pour la catégorie J3 :		
	Obligatoire		
	106	Straight Ballet Leg	1.6
	301	Barracuda	1.8
	Groupe optionnel 1		
	359	Front Ariana	2.2
	348	Tower	1.9
	Figures imposées pour la catégorie J2 (section C) :		
	Groupe 5		
	144	Flamingo Bent Knee Combined spin 360°+360°	3.1
	421	Walkover Back Closing 360°	2.4
	Groupe 6		
	440d	Ipanema Spinning 180°	3.1
	311j	London Continuous Spin 720°	2.4
Inscriptions :	Adresser électroniquement au juge arbitre : Davidane Lebet : davidanelebet@gmail.com		
Délai d'inscriptions :	9 novembre 2024.		
Jury :	Selon l'article 10 du règlement 10.4 (CR-NA). Cf annexe		

- Finances :** Figures imposées 20.- CHF
Les frais de starts seront à payer à réception de la facture par le trésorier de la région. Cf annexe
- Pénalité :** Absence de start sans certificat médical : CHF 20.-, Cf annexe
- Inscriptions tardives :** Ne seront pas acceptées.
- Retrait :** **Dimanche 24 novembre 2024.**
- Absences** Les certificats médicaux concernant les absences le jour de la compétition sont à transmettre au juge arbitre dans les **48 heures** après la fin de la compétition (la finance d'inscriptions reste due). Cf annexe
Attention la date notifiée sur le certificat médical doit être ultérieure ou le jour de la compétition. Soit avant le 30 novembre 2024. Le certificat médical daté du 1 décembre 2024 ne sera pas pris en compte.
- Les retraits doivent se faire auprès des juges arbitres.

RSR-NA
Secrétaire, Mélisande Jaccard